Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 05-10-2022
ID : 039-223900010-20221005-ARR_2022_1047-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1047_ART_RD116_NOZEROY
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LE MAIRE DE MIEGES

LE MAIRE DE NOZEROY

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de la Mission Circulation, Exploitation, Sécurité de la route du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande de l'entreprise CEGELEC en date du 08 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation pendant les opérations de manutention d'un transformateur préfabriqué en béton, sur la RD 116 – Rue de Sainte Fontaine, territoire de la Commune de NOZEROY,

ARRÊTENT

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 116** sera réglementée de la façon suivante :

Période	**Le jeudi 06 octobre 2022, sur une demi-journée.**
Localisation	**Du PR 0+0516** (intersection avec la RD 35, Rues du Faubourg & Gilbert Cousin) **Au PR 1+0000** (direction MIEGES)
Restrictions	**Circulation interdite à tous les véhicules**
Dérogation	**Aucune**

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 05-10-2022
ID : 039-223900010-20221005-ARR_2022_1047-AR

ARTICLE 2 L'itinéraire de déviation dans les deux sens est fixé comme suit (voir plan joint) :

- Voie communale n°03 (Route du Mont) et RD119 (direction NOZEROY)

ARTICLE 3 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE.

ARTICLE 4 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 Mme la Directrice Générale des Services du Département et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département https://www.jura.fr , dont ampliation sera adressée à MM. les Maires de MIEGES et NOZEROY, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 6 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David BP 28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication

Monsieur le Maire de MIEGES

MAIRIE de MIEGES 39250 (JURA)

Monsieur le Maire de NOZEROY

D. CHAUVIN

MAIRIE DE NOZEROY 39250 (JURA)

Signature de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 05-10-2022
ID : 039-223900010-20221005-ARR_2022_1047-AR

Déviation RD116 - Nozeroy

Légende ;
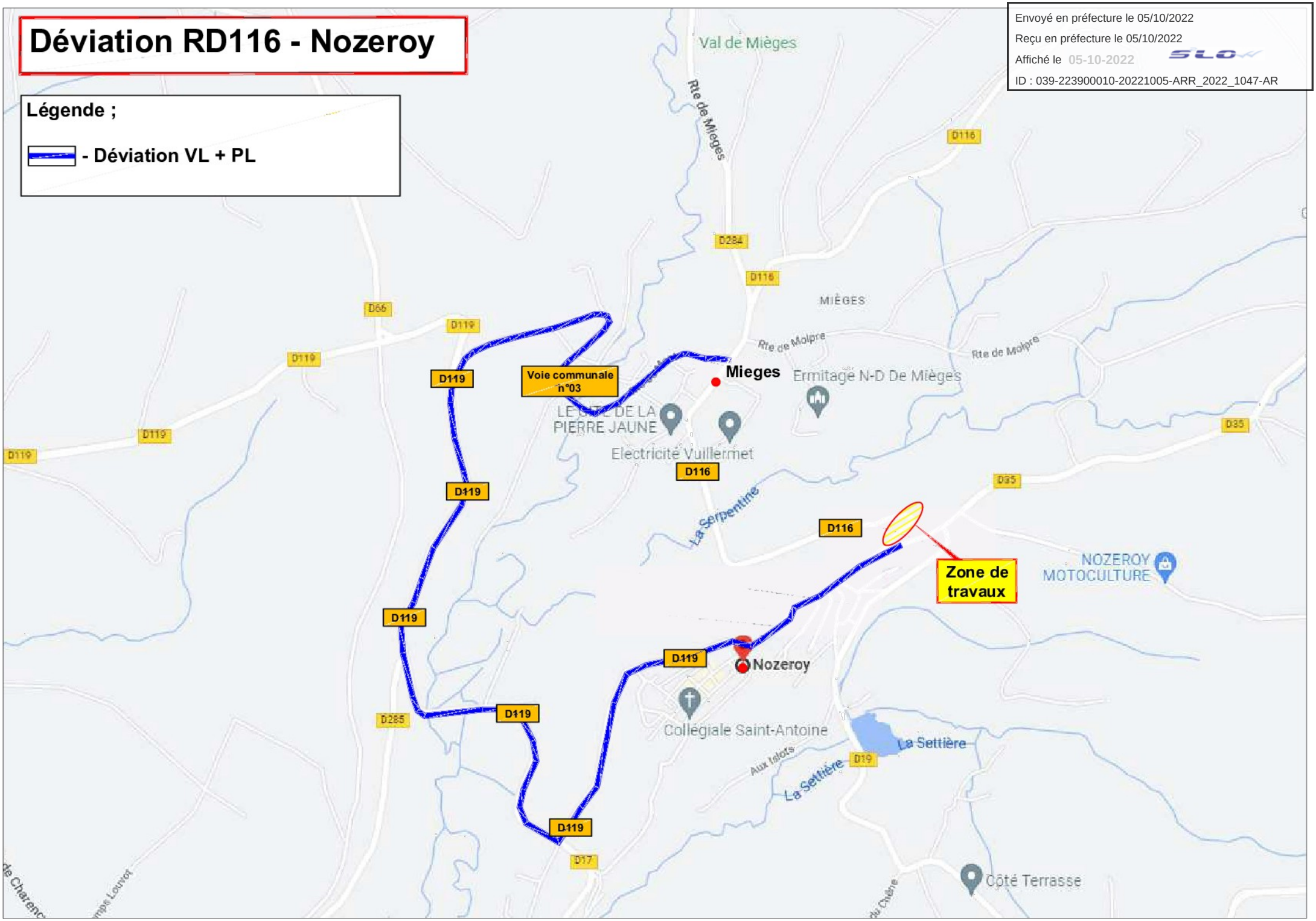
- Déviation VL + PL